

## L'Hébergement Temporaire chez l'Habitant

### L'ACCES A UN HEBERGEMENT POUR LES JEUNES, UNE VERITABLE PROBLEMATIQUE

L'accès au logement est une vraie problématique sur notre territoire pour **les jeunes étudiants, apprentis, salariés en mobilité professionnelle, saisonniers ou stagiaires âgés de 15 à 30 ans.**

Le dispositif d'Hébergement temporaire chez l'Habitant (HTH) vise à permettre aux jeunes de trouver un hébergement pour une courte durée, que ce soit quelques jours ou quelques semaines. Il s'agit d'une assistance temporaire, un coup de main précieux lorsqu'ils ont besoin d'un hébergement ponctuel dans le cadre d'une mobilité professionnelle.

**Un service comme un véritable coup de pouce au logement des jeunes en Sud Vendée Littoral:** c'est l'objectif visé par la Communauté de communes Sud Vendée Littoral et l'association Escales Ouest, avec le déploiement de ce dispositif HTH sur le territoire. Le principe est simple : **mettre en relation des jeunes de 15 à 30 ans avec des hébergeurs du territoire disposant d'un studio ou d'une chambre disponible, moyennant une indemnité financière pour le propriétaire.** Il s'agit d'une assistance temporaire, un coup de main précieux lorsqu'ils ont besoin d'un hébergement ponctuel.

Les propriétaires peuvent devenir hébergeurs avec ce dispositif. **Il suffit d'avoir une chambre meublée disponible, avec un accès à une salle de bains et à la cuisine.** L'hébergeur choisit les périodes au cours desquelles il souhaite mettre à disposition sa chambre.

### UNE INDEMNITE DE SEJOUR ET UNE INTERMEDIATION LOCATIVE POUR LES HEBERGEURS

Il recevra une indemnité de séjour, repas non compris, de 15 € par nuit, dans la limite de **270 € par mois** du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre et de 17 € par nuit dans la limite de **290 € par mois** du 1 novembre au 31 mars.

**L'association Escales Ouest mandatée par la Communauté de communes, est l'intermédiaire entre les hébergeurs et les jeunes bénéficiaires du dispositif.** Elle établit avec les hébergeurs une convention définissant les conditions d'accueil. Elle est présente tout au long de la mise à disposition de la chambre.

### CONTACTS

**Des réunions publiques sont régulièrement organisées. L'information sera diffusée au sein des mairies et de la presse locale.**

Si vous êtes intéressés en tant qu'hébergeur ou hébergé, vous pouvez prendre contact auprès d'Escales Ouest par téléphone au 02 51 05 34 24 ou par mail à [slj85@escalesouest.com](mailto:slj85@escalesouest.com)